

Voyages de nocés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **53 (1915)**

Heft 28

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 10 juillet 1915 : Pasteurs d'autrefois. — Le plat d'amanites (J. M.). — La piquiètte et lou grenadier (Méline). — Le juillet de nos grands-mères. — Drôle de perspective. — Cliao crouyou z'infan (David dao Teliet). — Les ânes d'Ouchy (Benjamin Dumur) (A suivre).

PASTEURS D'AUTREFOIS

M. John Landry a écrit, il y a deux ans, une intéressante étude intitulée *Le temple national d'Yverdon*, où se trouvent de curieux renseignements sur les premiers pasteurs de cette ville. Nous empruntons à ce travail les passages suivants :

UN temps de persécutions suivit la Réforme, imposée aux Yverdonnois par la toute puissante République de Berne : plusieurs objets de culte furent transportés à Pontarlier et vendus, les statues et les autels furent brûlés, les stalles en bois seules furent heureusement épargnées en partie.

« Le vendredi 17 mars 1536, ajoute *Pierre-fleur*, les images de bois qui étaient dans les Eglises d'Yverdon furent apportées à la place du Marché et là furent brûlées ; la persécution des prêtres fut grande ; en un village appelé Peney fut trouvé un prêtre revêtu pour chanter la messe, iceluy fut pris et mené par dérision à Yverdon par les rues comme s'il eût été homme sauvage et chose monstrueuse ; ils lui mirent de la fiente de vache sur la tête et toutes dérisions qu'ils surent faire. »

Les biens de l'ancien clergé furent donnés à l'Hôpital, mesure mal vue de bien des gens. En 1557 le Conseil fit citer un des principaux bourgeois, resté catholique, pour avoir traité les membres de ce Conseil d'ânes réformés.

Le saint jour du Dimanche était mal observé dans ces temps de troubles. LL. EE. enjoignirent au Bailli de réprimer les excessives et démesurées ivrogneries, jeux et jurements et habits déchiquetés. On devra, de plus, se présenter à la Cène du Seigneur en habits décents (1559).

Les premiers pasteurs n'eurent pas une tâche facile. Ecoutons les doléances que Thomas Maligre, doyen des ministres, portait à Berne :

1° Les principaux d'Yverdon n'allaient point écouter la parole de Dieu, sinon le dimanche matin.

2° Les prêtres allaient rarement à l'Eglise, ils allaient plutôt jouer qu'étudier et gardaient leurs concubines.

3° Pendant le prêche le peuple faisait des insolences, on remuait les bancs, on toussait haut et exprès et l'on sortait insolamment du temple.

4° Le peuple garde toutes les fêtes papistes, les prêtres sont toujours au jeu, disant que la prédication de l'Evangile est cause que les vignes ont gelé parce qu'on ne célèbre plus les fêtes.

5° Le peuple se plaint que les ministres prêchent trop longtemps.

On institua alors un Consistoire, sorte de tri-

bunal des mœurs, composé de personnes les plus notoires et qui mettait à exécution les édits sévères de LL. EE. de Berne.

Le Conseil dut retirer à l'ancien clergé le vin de la vigne qui donnait lieu à des abus. « Quant au vin qu'ils retirent de leurs vignes — disaient les prêtres — ils ont toujours accoutumé de le boire par ensemble et celui qui ne s'y trouve pas n'y a rien (1548). »

Dès les premières années de la Réforme, on allait tous les jours à l'Eglise, où l'on était surveillé strictement. Le 5 décembre 1585, on décide que les assistants du Consistoire devront surveiller ceux qui ne chantent pas à l'Eglise et leur faire payer l'amende.

Voici d'ailleurs quelques petits faits qui donneront quelque idée de la mentalité des Yverdonnois et qui se rapportent à l'Eglise de cette époque :

1612. — Le pasteur *Jérôme Masset* est destitué par LL. EE. ; la justice de Berne était roide. Malgré toutes les démarches faites par la ville, il ne put être réintégré.

1644. — Le ministre *Chasseur* était un homme énergique ; il est cité devant le bailli pour avoir dit en chaire que cette bourgeoisie était comme des Diabes, voire pire que des Diabes.

Ces bons bourgeois étaient cependant bons enfants, puisque, dix ans plus tard, ils lui permirent de mettre ses armes sur une fenêtre de l'église, et qu'en 1659, à sa mort, on l'enterra dans l'église même.

1659. — C'est cette même année que par ordre de LL. EE. on établit les *intérogats* pour tous ceux qui veulent prendre la Cène. Le Conseil voulant parer à cette mesure un peu rigoureuse recommande au ministre de Treytorrens qu'il lui plaise par sa prudence d'introduire ce fait le plus doucement que ça se pourra.

En 1673 on donnait des prix aux filles les plus diligentes à répondre à l'Eglise.

Le chant était cultivé et un organiste était en fonction ; on accorda en 1698 aux *trompettes de poson*, d'accompagner les psaumes.

1673. *Visité d'Eglise*. — « Au regard de M. le ministre Bourgeois, dit le Conseil, on a toutes sortes de bons contentements de sa doctrine et l'on prie Dieu de le bénir. Quant à M. du Murrier, on croit bien qu'il fait tout ce qu'il peut, hormis qu'il se rend paresseux aux jours de la distribution de la Sainte Cène. »

L'année suivante il mourut *accablé de vieillesse*, disent les registres du Conseil.

La paix n'a pas toujours régné entre les pasteurs d'Yverdon dans les siècles passés.

« En 1706, on observe une grande divergence entre les deux ministres, dit Crottet, au sermon de la Pentecôte. M. Bourgeois ayant soutenu que le Saint Esprit se sert toujours de *moyens extérieurs* et M. Faigaux admettant son action directe.

On fera rapport à la classe dit le Conseil.

L'année suivante, *grand scandale à l'église*. M. Faigaux ayant interpellé par son nom du haut de la chaire une dame qui avait ri, et ayant eu l'imprudence d'ajouter qu'une femme avait

été brûlée à Zurich pour un fait pareil, plusieurs auditeurs sortirent du temple.

Le rapport du banderet *Louis Roguin*, pour cette année-là, s'exprime ainsi :

« On est partagé, on parle de certaines personnes qu'on appelle *piétistes*, les appelant *fanatiques, visionnaires* ; ceux-là disent que les non conformistes sont sur le chemin de l'enfer. On accuse nos pasteurs, l'un d'être *socinien, arminien et rationaliste* ; l'autre d'être *piétiste*, l'un est trop *doux*, il flatte les *pêcheurs*, l'autre est trop *rigide* et trop *sévère*, l'un se dit de Paul, l'autre d'Appollos, etc. »

1715. — « Le Conseil blâme M. Bugnon qui relève quelquefois les pensées de M. Bourgeois, son collègue, pour les critiquer. »

« La vénérable classe est aussi priée de remontrer à M. Bugnon de faire ses actions plus courtes et plus intelligibles, particulièrement sur semaine, si cela lui est possible. »

1° Il attaque en public les *ministres étrangers* qui prêchent dans cette église, les accusant d'hérésie.

2° Il caractérise en public les *personnes*, il lui est même arrivé de nommer notre Conseil en chaire.

3° C'est aux matières trop élevées et à la longueur de ses prêches qu'il doit s'en prendre s'il a si peu d'auditeurs.

1724. — Trois ans plus tard, *nouvelle visite d'Eglise*. On se lamente encore. Il y a longtemps que cette Eglise « s'aperçoit de la contradiction et de la mésintelligence de ses ministres. Ces déclarations véhémentes sont un grand scandale et nous paraissent d'une souveraine indécence. » La classe se réunit à Romainmôtier et LL. EE. destituent les deux pasteurs et en nomment deux autres à la place.

Ces nominations, dit Crottet, ne rendirent pas la paix à l'Eglise, qui continua d'être agitée durant de longues années. Une partie des paroissiens allaient chaque dimanche à *Montagny*.

Une polémique de brochures eut lieu à cet égard.

Ces graves dissensions s'apaisèrent peu à peu, car nous n'en retrouvons plus trace dans Crottet, qui ne cite dans le xviii^e siècle qu'une seule fois l'ingérence des autorités civiles.

1767. — Ayant pris en considération les fréquentes répétitions que Messieurs les pasteurs font de leurs sermons d'un dimanche à l'autre, on charge M. le banderet de leur faire des représentations à cet égard et de leur dire qu'on verrait avec plaisir qu'ils supprimassent la répétition.

Voyage de noces. — Après un court séjour en Italie, le jeune couple arrive à Nice, et le marié se hâte d'envoyer ce télégramme à sa belle-maman :

« NICE. — Arrivés ici ce matin. Diane très bien aujourd'hui. Les nuits sont meilleures. »